

# Les allocations familiales

A sa 4e réunion plénière, la semaine prochaine, le Conseil supérieur du travail étudiera un important mémoire à ce sujet

Québec, 18 (D.N.C.) — Le Conseil supérieur du travail se réunira mardi prochain à Québec sous la présidence de M. Anatole Desy. Ce sera la quatrième réunion plénière du Conseil supérieur du travail depuis sa formation. Cette assemblée a été convoquée en conformité avec la loi du Conseil qui stipule qu'il doit se réunir au moins deux fois par année. Quant à la Commission permanente, elle a tenu vingt-deux séances depuis sa formation, sans compter les séances particulières de ses comités d'étude. Le Conseil supérieur du travail et la commission permanente sont composés d'un nombre égal de représentants des travailleurs et des employeurs ainsi qu'un nombre égal d'économistes et de sociologues. Le Conseil est un organisme d'étude et de caractère consultatif. Avant la guerre, il en existait de similaires dans les pays européens.

Au cours de la prochaine séance, les membres du Conseil prendront connaissance d'un mémoire sur les allocations familiales préparé en collaboration par MM. Jean-Charles Falardeau, directeur du département des recherches sociales de Laval, M. Maurice Tremblay, assistant directeur du département de sociologie, M. Maurice Lamontagne, assistant directeur du département d'économique, M. Roger Marier, assistant directeur du département du service social, et Jean-Pierre Després, secrétaire du département des relations industrielles de Laval.

Ce mémoire est des plus élaborés. Il étudie d'abord l'insécurité économique de la famille canadienne et les remèdes proposés, le salaire familial et les services et les prestations en nature. Après une brève analyse des systèmes d'allocations familiales en divers pays, le mémoire aborde l'aspect économique des allocations familiales, les aspects administratifs, les aspects constitutionnels et les considérations philosophiques.

La Commission permanente du Conseil n'a pas encore endossé les recommandations de ce mémoire. Elle remettra simplement ce mémoire aux membres du Conseil supérieur du travail afin qu'ils aient le loisir de l'étudier en détail au cours des prochaines semaines. De son côté, la commission étudiera et discutera ce mémoire. De plus, la commission transmettra à son comité des allocations familiales d'autres mémoires préparés par des groupements privés d'Ottawa et de Montréal. Plus tard, la commission sera en mesure de soumettre ses propres recommandations au Conseil supérieur qui sera appelé à les considérer.

Les membres du Conseil supérieur seront également mis au courant de l'étude faite par un comité de la Commission permanente sur la Loi des accidents du travail, présidé par Me Paul Lebel et composé de MM. Jack Latter, Joseph Matte et J.-A. Juneau.

Le Conseil supérieur du travail prendra aussi connaissance d'un plan d'apprentissage et de formation professionnelle pour l'industrie de la chaussure. Ce plan, déjà en voie d'application, a été élaboré par M. Léonce Girard.

M. Jean-Pierre Després, secrétaire du Conseil supérieur du travail, présentera un rapport des activités de la Commission permanente depuis la dernière séance du Conseil supérieur qui a eu lieu le 14 décembre dernier.